

UNE LANGUE ET SIX ÉCRITURES SUR TROIS MILLÉNAIRES

Olivier Perdu • Jean-Luc Fournet

Grâce à la découverte de la pierre de Rosette, où un texte égyptien – écrit en hiéroglyphes et en démotique – est traduit en grec, le travail de déchiffrement entrepris par Jean-François Champollion a pu être facilité. Cette tâche n'en est pas moins restée très ardue eu égard à la complexité du système hiéroglyphique, à son évolution et à celle des écritures employées pour transcrire la langue égyptienne. Pour introduire l'ouvrage et en faciliter la lecture, leurs principales particularités sont ici récapitulées brièvement.

Les hiéroglyphes et le système hiéroglyphique [O. Perdu]



FIG. 4*. TEXTE HIÉROGLYPHIQUE EXTRAIT D'UNE STATUE STÉLÉPHORE D'AMENEMHAT-SOURER (RÈGNE D'AMENHOTEP III, 1388-1349).
COLLECTION PRIVÉE

Les premiers hiéroglyphes sont apparus dès l'époque précédant les dynasties thinites (peu avant 3100 av. J.-C.). À l'Ancien Empire (2750-2250), on en compte près de sept cents, leur nombre demeurant à peu près stable jusqu'à l'époque ptolémaïque (305-30), où il passe à plusieurs milliers, grâce notamment à la multiplication des variantes. Leur éventail est en fait infini puisque tout élément du réel est susceptible d'être intégré dans la palette des signes hiéroglyphiques. Champollion avait déjà observé qu'ils embrassent l'environnement des Égyptiens dans sa globalité, depuis les diverses composantes de la création jusqu'aux moindres réalisations de l'homme, qu'elles concernent son habitat ou ses outils.

Les textes hiéroglyphiques recourent à des signes qui se différencient non seulement par leur aspect mais aussi par leur fonction. Les rôles qu'ils assument se limitent essentiellement à trois : soit ils expriment un son (phonogrammes) en notant une (unilitères), deux (bilitères) ou trois consonnes (trilitères), les unilitères pouvant éventuellement servir de compléments phonétiques après des bilitères ou des trilitères ; soit ils correspondent à un mot dont ils indiquent à la fois le sens et la prononciation (logogrammes), ce mot pouvant être l'un des dérivés de sa racine (radicogrammes) ; soit, ajoutés à la fin d'un mot, ils signalent le champ lexical dont il relève – verbes de mouvement, notions abstraites, etc. – en étant dépourvus de toute valeur phonétique (déterminatifs). Leur usage serait simple si les signes n'avaient qu'une seule valeur, mais leur emploi peut varier suivant le contexte dans lequel ils interviennent.

Condamnés par nature à être difficilement reproductibles, les hiéroglyphes sont réservés aux inscriptions dont la portée dépasse le cadre du quotidien : celles concernant le devenir des dieux ou la destinée posthume des Égyptiens, qu'ils contribuent à « sacraliser » avec leur aspect hors du commun. En s'inscrivant ainsi dans la durée, ils sont également les signes par excellence qu'il convient de graver sur des matériaux durables comme la pierre.

Les cursives

Le besoin de simplifier des hiéroglyphes, souvent trop longs à reproduire fidèlement, a conduit à recourir à des cursives (ou tachygraphies) où les signes sont plus ou moins éloignés de leurs modèles.

Les hiéroglyphes cursifs



FIG. 5*. TEXTE EN HIÉROGLYPHES CURSIFS EXTRAIT DU LIVRE DES MORTS D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX (XVIII^e DYNASTIE, 1539-1295).

COLLECTION PRIVÉE

Nés de cette volonté de simplification, les signes cursifs restent les plus proches des hiéroglyphes, leur aspect permettant plus ou moins d'identifier le sujet représenté. On les emploie depuis le Moyen Empire (2045-1700) dans les tombes pour transcrire les compositions funéraires, où leur potentiel figuratif peut être mis à profit pour préserver la valeur performative de l'écrit. Comme leurs modèles et contrairement à ce que nous observons dans les autres cursives, les hiéroglyphes cursifs peuvent être écrits aussi bien de gauche à droite que dans la direction opposée, le sens habituel.

Le hiératique

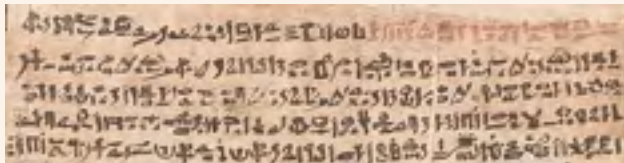


FIG. 6*. TEXTE HIÉRATIQUE EXTRAIT DU LIVRE DES MORTS D'UN PRÊTRE-OUÂB D'AMON (TROISIÈME PÉRIODE INTERMÉDIAIRE, 1069-664).

COLLECTION PRIVÉE

Attesté dès l'Ancien Empire et demeuré en usage jusqu'à l'époque gréco-romaine en connaissant une lente évolution, ce dérivé de l'écriture hiéroglyphique s'en distingue d'autant plus que, conformément à une pratique habituelle dans les manuscrits, il tend à relier les signes par des ligatures. Cette forme de simplification s'impose comme la façon la plus normale d'écrire l'égyptien, celle utilisée pour coucher sur les papyrus ou les ostraca les textes de la pratique courante – textes administratifs, comptes, lettres, etc. – comme les diverses compositions littéraires, qu'elles soient de nature profane ou religieuse ; c'est d'ailleurs par son apprentissage que débute la formation des futurs scribes, la connaissance des hiéroglyphes étant réservée aux plus expérimentés et, principalement, à l'élite intellectuelle à l'œuvre dans les temples. La diffusion du démotique à partir du milieu du VII^e siècle avant notre ère aboutira néanmoins à une restriction de l'emploi du hiératique aux textes religieux et magiques rédigés sur papyrus dans le milieu clérical, ce qui justifie son appellation, *hiératique* signifiant « (écriture) sacerdotale ».

Le hiéroglyphique anormal

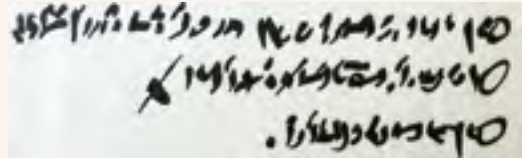


FIG. 7*. TEXTE EN HIÉROGLYPHIQUE ANORMAL EXTRAIT DU PAPYRUS LOUVRE E 7838 (FIN DE LA XXVI^e DYNASTIE) D'APRÈS UN FAC-SIMILÉ DE MICHEL MALININE. ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉGYPTOLOGIE, COLLÈGE DE FRANCE

Par anormal, on désigne un hiéroglyphique très particulier qui est resté en usage dans le Sud de l'Égypte pendant les XXV^e et XXVI^e dynasties (770-664). Avec sa forme très cursive, il a surtout servi à consigner sur des papyrus ou des tablettes des textes administratifs ou juridiques.

Le démotique

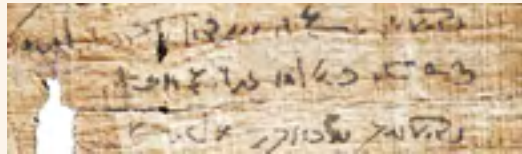


FIG. 8*. TEXTE DÉMOTIQUE EXTRAIT D'UN PAPYRUS ADMINISTRATIF (ÉPOQUE PTOLÉMAÏQUE). COLLECTION PRIVÉE

Apparue dans le Nord du pays au début de la XXVI^e dynastie, cette quatrième cursive, où les hiéroglyphes ne sont plus du tout reconnaissables, s'est rapidement étendue à l'ensemble de l'Égypte pour évoluer jusqu'au V^e siècle de notre ère. Elle doit son appellation à Champollion qui l'a reprise d'Hérodote pour rendre compte de son caractère « populaire », son emploi ayant fini par supplanter le hiéroglyphique dans les domaines administratif, juridique et même littéraire.

Le copte [J.-L. Fournet]

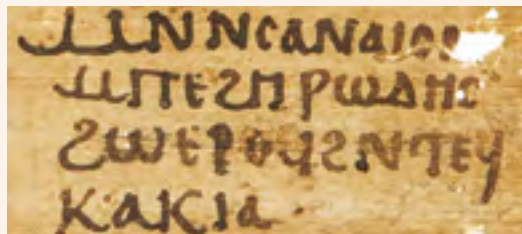


FIG. 9*. EXTRAIT D'UN PANÉGYRIQUE DE JEAN-BAPTISTE EN COPTE (VERS X^e SIÈCLE). COLLÈGE DE FRANCE, BIBLIOTHÈQUE BYZANTINE, FONDS THOMAS WHITTEMORE, BYZ FP PAP 1

À partir du milieu du I^{er} siècle, qui voit la raréfaction du démotique, les laïcs égyptiens se retrouvent dans une situation inconfortable : ils n'ont plus d'écriture propre. Certains ont cherché une solution assurant la survie de l'égyptien en se tournant vers le grec pour élaborer une nouvelle écriture : c'est le copte (mot dérivé du grec *Aígyptos* « Égyptien »), égyptien écrit avec les lettres grecques auxquelles furent ajoutés quelques signes issus du démotique. Son développement à partir du IV^e siècle est dû à des chrétiens appartenant à des milieux égyptiens hellénophones, souhaitant reconquérir un moyen de communication quotidien entre eux tout en se donnant la possibilité de lire la Bible et de contribuer au développement d'une littérature chrétienne dans leur langue.

C'est en s'aidant du copte, redécouvert au XVII^e siècle grâce à des grammaires et lexiques médiévaux copto-arabes [cf. p. 35], que Champollion put reconstituer les structures de l'ancienne langue égyptienne et déchiffrer les hiéroglyphes au-delà des quelques noms propres donnés par la pierre de Rosette.